

Cheseaux, le 7 mai 2018

**CONSEIL COMMUNAL**

**CHESEaux**

**PREAVIS No 26/2018**

**DEMANDE DE CREDIT SUPPLEMENTAIRE AUX PREAVIS 51 ET 52/2015**

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le bouclage des deux préavis 51 et 52/2015 laisse apparaître un dépassement du crédit accordé qui nécessite d'être présenté comme suit :

**51/2015 – Construction d'un terrain de beach volley**

Dépenses totales	Fr. 130'111.70
Crédit voté	Fr. <u>106'488.00</u>
Dépassement de crédit avant subvention	<b>Fr. <u>23'623.70</u></b>
Subvention Fonds du Sport	Fr. -17'000.00
Dépassement de crédit	<b>Fr. <u>6'623.70</u></b>

Ce dépassement est dû essentiellement au remplacement du sable initialement posé, qui s'est révélé inadéquat pour la pratique du beach volley.

**52/2015 – Réfection des aménagements sportifs de DLV**

Dépenses totales	Fr. 409'340.00
Crédit voté	Fr. <u>338'580.00</u>
Dépassement de crédit avant subventions	<b>Fr. <u>70'760.00</u></b>
Subventions Fonds du Sport et Service des sports	Fr. -47'200.00
Dépassement de crédit	<b>Fr. <u>23'560.00</u></b>

Le dépassement est dû essentiellement aux facteurs suivants :

- Le changement des conduites de drainage du terrain rendu nécessaire après avoir constaté qu'elles étaient en mauvais état (la facture du paysagiste étant globale, le coût est estimé à environ Fr. 7'000.00)
- La modification du projet demandée par le Service des sports afin de maintenir un maximum de surface herbeuse d'un seul tenant:
  - Déplacement de la piste de course :
    - Démontage : Fr. 17'000.00
    - Création de la nouvelle piste (Fr. 28'500.00 au lieu de Fr. 21'000.00 pour la réfection) : Fr. 7'500.00
  - Démontage du terrain de pétanque pour laisser la place au terrain de beach-volley. Le terrain de pétanque était maintenu dans le préavis initial : Fr. 10'000.00
  - Pose demandée par le Service des sports d'un pare-ballon et d'un pare-sable entre l'aire tous temps et le terrain de beach volley : Fr. 16'000.00
  - Pose de 2 paniers de basket supplémentaires : Fr. 4'452.40
  - Pose de potelets et d'une chaîne de séparation entre l'aire tous temps et la zone pouvant servir de parking lors de manifestations : Fr. 3'975.80

## **Conclusion**

Ceci exposé, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de lui accorder un crédit supplémentaire de **Fr. 6'623.70** pour le préavis 51/2015 et de **Fr. 23'560.00** pour le préavis 52/2015, soit un montant total de **Fr. 30'183.70**,

et de donner à ces dispositions la teneur suivante :

## **LE CONSEIL COMMUNAL DE CHESEAUX**

- vu le préavis municipal N° 26/2018 du 7 mai 2018
- vu le rapport de la commission des finances chargée d'examiner cet objet
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

## **DECIDE**

- d'accorder à la Municipalité un crédit supplémentaire aux préavis 51 et 52/2015 pour un montant total de **Fr. 30'183.70**

## DECHARGE

la commission des finances de son mandat.

Adopté par la Municipalité en séance du 7 mai 2018

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

(L.S.)

Le secrétaire :

L. SAVARY

P. KURZEN